



L'ONMD ET LA CIMR SIGNENT UNE CONVENTION POUR L'ADHESION DES MEDECINS DENTISTES AU REGIME DE RETRAITE CIMR

Casablanca, 1^{er} juillet 2017 -

Dans le cadre des actions d'accompagnement social des médecins dentistes, l'Ordre National des Médecins Dentistes (ONMD) et la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR) signent une convention de partenariat en présence de hauts responsables des deux institutions.

La présente collaboration entre la CIMR et l'ONMD vise à permettre aux médecins dentistes, en adhérant au produit « AL Moustakbal individuel », de bénéficier de la très bonne rentabilité du régime de la CIMR et de prestations importantes :

- Une pension de retraite mensuelle, payée à vie et qui augmente annuellement ;
- La possibilité de disposer d'un Capital en plus de la pension ;
- Une pension viagère pour le conjoint survivant ou les orphelins en cas de décès ;
- Un capital aux héritiers au décès d'un allocataire,

Ce projet à dimension sociale vient consolider les efforts déployés par l'ONMD pour accompagner plus de 6000 médecins dentistes du secteur libéral sur le plan social en leur offrant une couverture de retraite adaptée et personnalisée.

La signature de cette convention intervient également suite à l'ouverture du régime de la CIMR à l'adhésion individuelle des personnes physiques, notamment les professions libérales et travailleurs indépendants. Une nouveauté introduite à l'issue de l'adoption par la caisse du nouveau statut juridique de Société Mutuelle de Retraite.

A propos d'Al Moustakbal

Al Moustakbal est un produit de retraite de la CIMR destiné aux professions libérales et Indépendants qui peuvent désormais accéder aux prestations de retraite de la CIMR et bénéficier ainsi de la robustesse et de la pérennité du régime de la CIMR ainsi que de son excellent rendement.

Entièrement digital, Al Moustakbal apporte souplesse et liberté à ses bénéficiaires, l'adhésion comme la gestion de ce produit se faisant intégralement en ligne.

Les contributions permettant de se constituer des droits de retraite chez la CIMR sont forfaitaires et définies par l'affilié en fonction de son objectif de pension ou de sa capacité contributive. Il est aidé en cela par un simulateur disponible sur le site de la CIMR.

L'adhérent est prévenu 5 jours avant chaque prélèvement et peut augmenter son montant ou le diminuer, le reporter ou l'annuler.

A propos de l'ONMD

L'Ordre National des Médecins Dentistes est une instance ordinaire professionnelle, créée et gérée par la loi n°07-05, promulguée par le Dahir n°1-07-41 du 28 Rabii I 1428 (17 avril 2007). Doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il regroupe tous les médecins dentistes exerçant dans le secteur privé.

A propos de la CIMR

Créée en 1949, la CIMR est une Société Mutuelle de Retraite qui a pour mission de promouvoir un régime de retraite pérenne, équilibré et solidaire, garantissant aux bénéficiaires une pension équitable dans le cadre d'une gestion efficace et de qualité.

La CIMR est gérée par un Conseil d'Administration élu par l'Assemblée Générale des adhérents.

En 2016, la CIMR comptait 6276 entreprises adhérentes, 615 934 affiliés actifs cotisants et ayants droit et 164 435 allocataires. Le montant total des produits techniques de la CIMR s'élevait à 7719,09 millions de Dh et le total des pensions servies était de 3779,70 millions de dirhams.